

Commune de Saint Hilaire de Brens

Aménagement de la Route de Mury

Notice technique explicative

Présentation :

La Commune de Saint Hilaire de Brens, d'une superficie de 752 ha pour une population de 605 habitants, est située au sud-est de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, au nord du Département de l'Isère. La commune a engagé, depuis longtemps, un vaste programme de travaux en agglomération notamment sur la rue des Ecoles de manière à sécuriser la voie d'accès au groupe scolaire



Aussi dans la continuité des travaux précédemment réalisés, la Commune a décidé d'engager la poursuite de la sécurisation de la Route de Mury depuis la rue des écoles jusqu'au carrefour avec la RD N°65 F en direction de Vénérieu.

Cette route est utilisée tous les jours par les bus chargés d'effectuer le ramassage scolaire que ce soit lors du service du matin ou du soir. La route de Mury est également très fréquentée par tous les riverains qui souhaitent rejoindre le groupe scolaire ou le centre bourg.

Comme nous le verrons, lors de l'état des lieux, l'aménagement actuel de cette route ne permet pas d'assurer une sécurisation optimale de tous les flux routiers et piétons.

Ces travaux sont rendus d'autant plus nécessaires qu'ils vont intervenir après le SEPECC ait réalisé sur cette même route des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable et de mise en séparatif du réseau d'assainissement.

A la suite de ces travaux sur les réseaux, l'ancien réseau unitaire sera transformé en réseau d'eaux pluviales et récupéré dans la collectivité. Par ailleurs, l'ensemble du corps de chaussée et son revêtement sont totalement à reprendre. Pour toutes ces raisons techniques et sécuritaires, le réaménagement de la route de Mury est une priorité pour la commune de saint Hilaire de Brens.



Les travaux, objet du présent dossier, concernent les opérations de sécurisation de la Route de Mury

ETAT DES LIEUX :

Constat général : Tout au long de son trajet , la route de Mury bien que limité à 50 km/h offre de par sa géométrie relativement rectiligne la possibilité aux véhicules de ne pas respecter la limitation de vitesse en vigueur. Les piétons circulant sur cet axe sont très souvent dans des situations d'insécurité

Extrémité Nord de l'aménagement de la voirie

Vue depuis la route de Mury au niveau du carrefour avec la rue des Ecoles
(Direction Sens Nord Sud)



Depuis le carrefour avec la rue des Ecoles, bien que la route de Mury soit relativement étroite (largeur de chaussée comprise entre 4.50- 4.80 m) et en double sens, la circulation des véhicules en transit sont rarement à la vitesse autorisée (50 km/h).

En effet, la géométrie de la route de Mury est relativement rectiligne n'incite pas les usagers à modérer leur vitesse. Les piétons sont régulièrement en situation d'insécurité.

Vue depuis la route de Mury au niveau du dos d'âne existant
(Direction Sens Nord Sud)



Dans le but de faire ralentir les véhicules, un dos d'âne avait été mis en place il y a de nombreuses années et faisait office de passage piétons. Aujourd'hui, cet ouvrage ne respecte en rien la réglementation en vigueur notamment quant aux recommandations pour la circulation de bus scolaire (pas de plateau). Une démolition et la création d'un vrai plateau surélevé conforme s'impose donc.

Vue depuis la route de Mury au niveau du dos d'âne existant
(Direction Sens Nord Sud)



Actuellement de nombreuses voitures stationnent de manière anarchique sur ou en limite de chaussée ce qui ne facilite en rien ni la circulation des piétons ni des autres véhicules.

Dans le cadre du projet, les stationnements seront limités à des zones hors chaussée et les déplacements des piétons seront facilités et guidés

Vue depuis la route de Mury au niveau du dos d'âne existant
(Direction Sens Nord Sud)



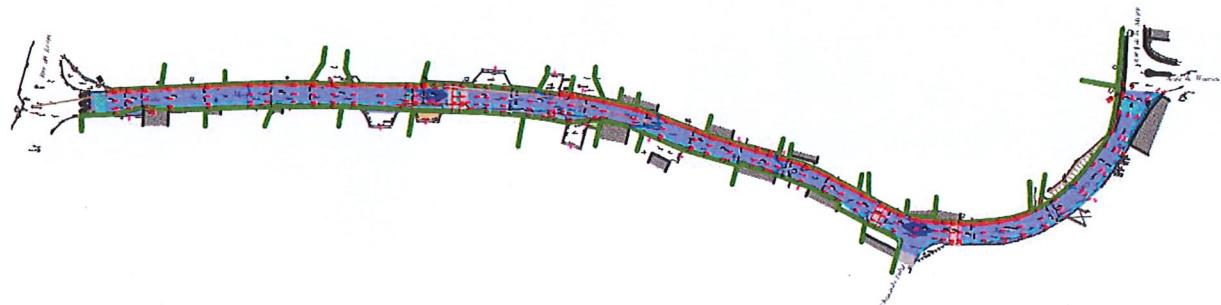
Un peu plus loin, un plateau surélévé partiellement conforme avait été mis en place. Toutefois à l'issue des travaux du SEPECC celui-ci sera repris et adapté pour être conforme à la réglementation en vigueur.

Extrémité Sud de l'aménagement de la voirie
Vue depuis la route de Mury peu avant le carrefour avec la route de Vénérieu RD N 65F
(Direction Sens Nord Sud)



Côté gauche : accotement enherbé Côté droit : à l'amorce du carrefour, l'absence de cheminement matérialisé oblige les piétons à circuler en limite de chaussée avec une visibilité assez réduite.
Dans le cadre du projet, un marquage prononcé permettra aux piétons et aux véhicules de savoir où circuler ; les différentes zones respectives permettront ainsi de sécuriser au mieux les déplacements piétonniers.

Objectifs du projet :



Ce projet est lié à l'aménagement de la route de Mury dans l'agglomération de Saint Hilaire de Brens et il aura pour objectifs de :

↳ **Proposer des solutions fonctionnelles d'aménagement afin d'améliorer les conditions d'échange et de sécurité**

- Séparation des flux véhicules / piétons.
- Sécuriser et faire diminuer la vitesse des véhicules par l'intermédiaire de 2 plateaux surélevés
- Gestion des stationnements longitudinaux
- Création d'une zone « 30 km/h »

↳ Sécuriser la séparation des espaces alloués aux différents usagers (véhicules, piétons...) :

- Matérialiser les délimitations chaussée – accotements – cheminements- stationnements.
- Assurer une circulation plus sécurisée pour les bus par la création de plateaux surélevés conforme à la réglementation (plateforme mini 10 ml)
- Améliorer la sécurité des déplacements piétons

↳ Créer des liaisons piétonnes continues

- Création de cheminements piétonniers franchement délimités en quasiment en continu sur la route de Mury de manière à favoriser les déplacements doux

↳ Assurer l'accès aux riverains dans de bonnes conditions :

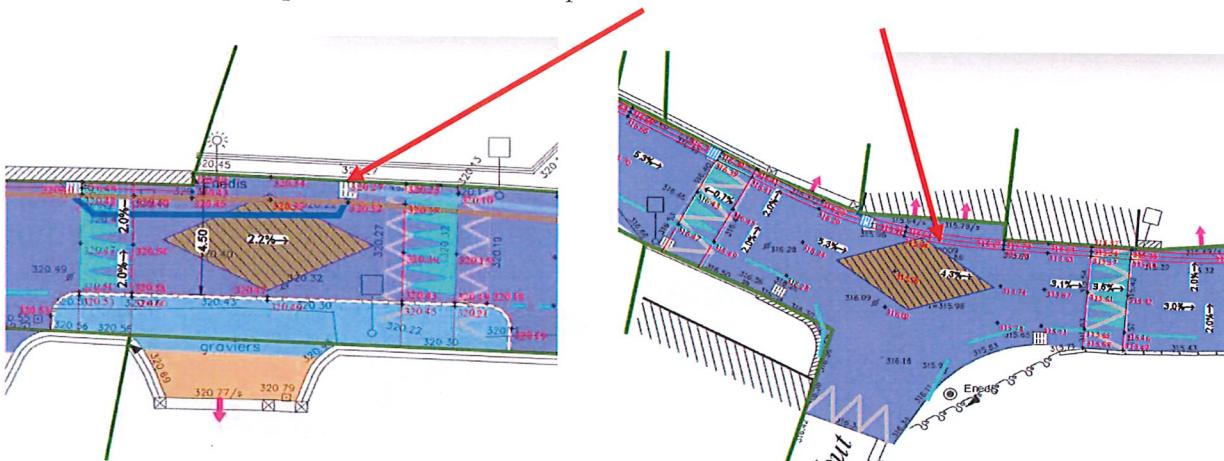
- Faciliter les manœuvres d'entrée et de sortie des véhicules des propriétés riveraines.

Autant d'éléments qui composent ce projet

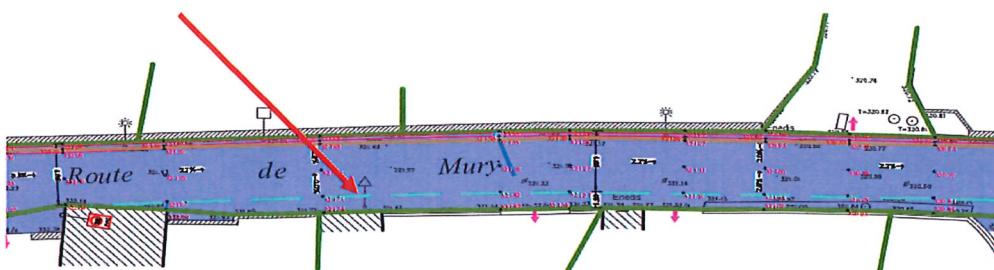
Description sommaire du projet :

Pour atteindre ces objectifs, il a été envisagé un projet d'aménagement dont les caractéristiques sont détaillées ci-après :

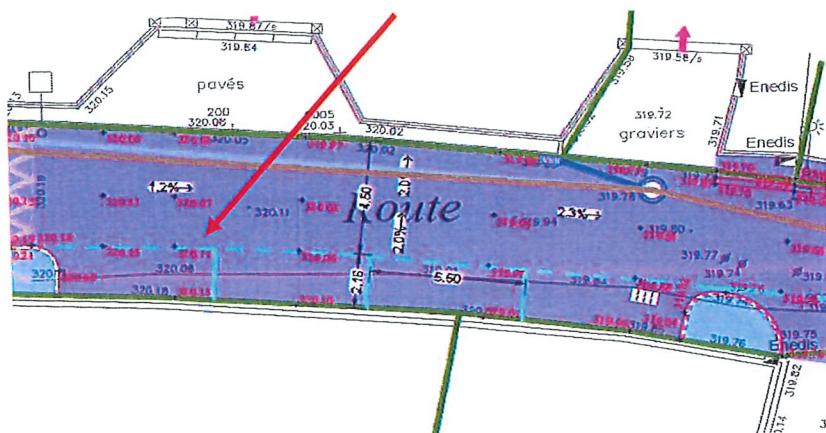
- Décaissement et refondation globale de l'ensemble du corps de la chaussée et des accotements
- Création de deux plateaux surélevés : en partie centrale et au carrefour avec le chemin de Tribut



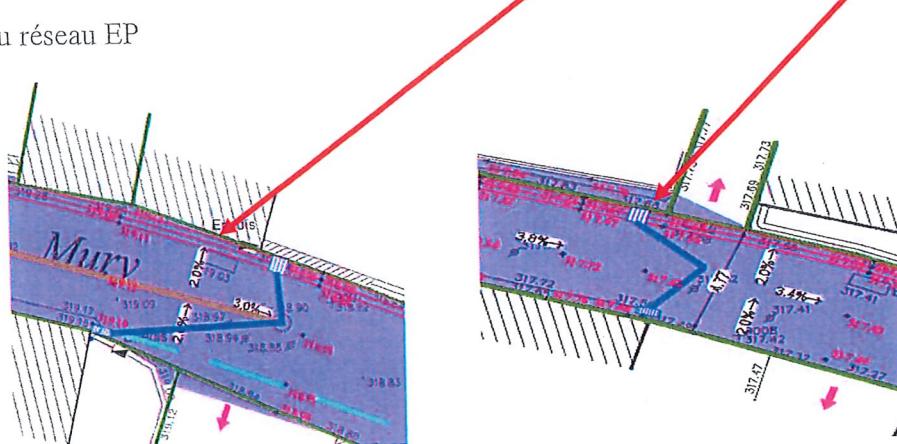
- Matérialisation d'un cheminement doux pour permettre aux piétons de rejoindre le centre de l'agglomération sur plus des ¾ du trajet de la route de Mury



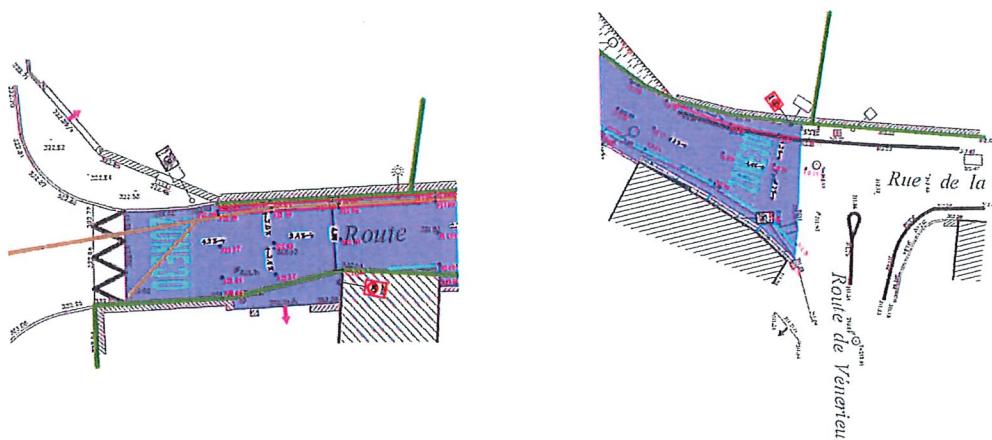
- Matérialisation et sécurisation de 4 places de parking longitudinales



- Traitement des eaux de voirie par l'intermédiaires de cunettes en enrobé et des regards à grilles raccordés au réseau EP



- Mise en place d'une zone « 30 km/h » aux deux extrémités de la route.



- Reprise de la cohérence de la signalisation verticale et horizontale sur l'ensemble de la Route de Mury